



**Message de Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire  
d'Etat  
chargée de la prospective et du développement de  
l'Economie numérique, à l'occasion de la journée  
de l'administration électronique organisée par le  
Syndicat National des Directeurs Généraux des  
Collectivités Territoriales**

Mesdames, Messieurs,

De même que l'administration électronique représente un enjeu pour l'Etat, elle représente un enjeu pour les collectivités territoriales. Comme j'ai l'occasion de le constater, aussi bien en tant que Secrétaire d'Etat qu'en tant que maire, l'impact de l'administration électronique est déterminant, tant en termes de simplification des démarches citoyennes, qu'elles soient privées ou professionnelles, qu'en termes de développement durable, pour ce qu'elle entraîne d'économies et de diminution de notre empreinte environnementale. Il s'agit là du « front office », et c'est ce qui est le plus visible pour le citoyen. Mais le « back office » n'est pas moins important : le passage à l'administration électronique, pour être pleinement efficace et ne pas se borner à transférer en ligne les procédures traditionnelles, doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'organisation et la gestion de la collectivité.

***La décision de dématérialiser les procédures administratives constitue ainsi une démarche stratégique. Elle doit être décidée et soutenue au plus haut niveau, celui des directeurs généraux des collectivités territoriales.***

Les exemples sont multiples. La demande en ligne d'actes d'état civil est une des plus connues. Voilà pour le « front office ». Mais en procédant ainsi, on n'a pas épuisé toutes les possibilités offertes par la dématérialisation, en termes d'organisation. Ainsi la transmission directe, en « back office », de ces mêmes actes, d'administration à administration, sans passer par l'usager, fait actuellement l'objet d'une proposition de loi : par ce changement de fonctionnement, on décharge le citoyen d'une démarche fastidieuse. Un des principes de l'administration électronique consiste à ne pas redemander au citoyen une information qu'il a déjà donnée. Le gain en confort pour ce dernier est évident. Cela pose tout de même un redoutable problème de partage des données personnelles : la loi interdit évidemment l'interconnexion des fichiers ! Il faut donc prévoir un système de contrôle par le citoyen : à lui de décider quelles administrations peuvent avoir accès à ses données.

Vous le voyez, la dématérialisation impacte l'organisation interne des administrations locales, elle nécessite des investissements techniques et des réflexions juridiques, tout cela afin de permettre aux collectivités territoriales de présenter aux usagers un nouveau visage... Il s'agit bien d'un chantier stratégique majeur, une opportunité pour apporter plus de services au citoyen.

Je me réjouis donc que la 3<sup>e</sup> Journée de l'administration électronique du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales soit consacrée à ce thème.

Je vous souhaite de fructueux travaux.

**Nathalie Kosciusko-Morizet**

*Paris le 24 septembre 2009*